OEA/Ser.W

CIDI/doc.288/20

29 avril 2020

Original: espagnol

EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES POLITIQUES DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DEVANT LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ, MADAME LILIA SÁNCHEZ DE MOREHEAD, SUR L’ÉTAT DE LA PRÉPARATION DU PROJET DE RÉSOLUTION GLOBAL DESTINÉ À LA CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉALISÉ DURANT LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE LE 28 AVRIL 2020

EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES POLITIQUES DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DEVANT LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ, MADAME LILIA SÁNCHEZ DE MOREHEAD, SUR L’ÉTAT DE LA PRÉPARATION DU PROJET DE RÉSOLUTION GLOBAL DESTINÉ À LA CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉALISÉ DURANT LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE LE 28 AVRIL 2020

Bonjour, Monsieur le Président,

Chers collègues,

Madame la Secrétaire exécutive au développement intégré,

Je suis très heureuse de vous voir tous ce matin à l’occasion de notre première réunion virtuelle du CIDI.

Merci, monsieur le Président, de m’offrir l’occasion de partager avec le Conseil interaméricain pour le développement intégré l’état des travaux de la Commission des politiques de partenariat pour le développement, que j’ai l’honneur de présider, en ce qui concerne la préparation du projet de résolution global que le CIDI transmettra, en temps opportun, à l’Assemblée générale, pour examen lors de sa prochaine session ordinaire.

Monsieur le Président,

En décembre 2019, la Commission des politiques de partenariat pour le développement a approuvé un plan de travail qui comprend, entre autres, le début des délibérations relatives à l’élaboration du projet de résolution susmentionné à partir de février 2020.

Conformément au calendrier de travail dont il a été convenu, la Commission a approuvé, le 3 mars de l’année en cours, une méthodologie relative au dépôt et à la négociation du projet de résolution global ainsi qu’un calendrier de réunions qui établissait le 22 mai 2020 comme date visée pour la fin des travaux, étant entendu que la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale de l’Assemblée générale aurait lieu lors de la première ou la deuxième semaine de juin 2020.

La méthodologie dont il a été convenu établit des lignes directrices relatives au dépôt et à la négociation du projet de résolution global et, le cas échéant, d’autres projets de résolution ou de déclaration sur des questions qui relèvent de la compétence du CIDI et en accord avec les lignes stratégiques du pilier de développement du Plan stratégique intégré.

À cet égard, il a été décidé que la Présidence et la Vice-présidence de la Commission présenteraient, avec le soutien du Secrétariat, un projet de résolution global basé sur la résolution approuvée en 2019 et en accord avec les secteurs thématiques du Plan stratégique. Ainsi, le 13 mars 2020, la version préliminaire du projet de résolution intitulé “Promotion d’initiatives continentales en matière de développement intégré” a été diffusée.

Conformément au calendrier des réunions convenu, les délibérations sur le texte diffusé devraient avoir commencé le 18 mars dernier, et des réunions formelles et informelles pour la négociation de textes auraient dû être tenues du 14 avril au 20 mai de cette même année. Il a même été décidé d’établir au 28 avril 2020 la date limite pour la présentation de propositions par les États membres.

Permettez-moi de vous informer, Monsieur le Président, que le 16 avril 2020, le Secrétariat a reçu les commentaires et observations de la mission permanente de l’Équateur relatives à l’avant-projet de résolution diffusé.

Monsieur le Président, depuis le 13 mars dernier, nous nous sommes vus obligés de réviser nos travaux et de chercher de nouvelles façons de poursuivre nos activités face à la quarantaine obligatoire à cause de la pandémie de COVID-19.

Depuis la date mentionnée, la Présidence et la Vice-présidence de la Commission avons conservé une communication et un contact permanents avec bon nombre des délégués présents aujourd’hui à cette réunion, pour examiner des options qui nous permettraient de conserver à jour nos travaux dans l’espoir d’établir une date cible pour la conclusion des travaux liés au projet de résolution, au nombre des questions examinées dans notre plan de travail.

À cet égard, le 21 du mois en cours, nous avons tenu une réunion informelle virtuelle de la Commission pendant laquelle les États membres ont exprimé ce qui suit, concernant le projet de résolution :

1. La Commission avait besoin d’une orientation du CIDI relativement aux secteurs prioritaires qui, face à la situation que traversent les États membres de l’OEA à cause de la pandémie, devrait couvrir le projet de résolution qui sera présenté à l’Assemblée générale.

En d’autres mots, si le projet de résolution serait relatif aux mandats en cours au 13 avril; ou si au contraire le projet contiendrait de nouveaux mandats dus à la crise actuelle; ou encore s’il s’agirait d’un projet de résolution mixte qui assurerait le suivi de mandats qui doivent être reconduits, et, en outre, qui répondrait aux besoins survenus suite à la pandémie, et une autre suggestion a été de prolonger les mandats existants.

1. Les États membres ont estimé qu’il était prématuré de reprendre les travaux et d’établir des dates de réunions sans que le CIDI ne se soit prononcé sur une méthodologie à adopter pour la tenue de réunions virtuelles équivalentes aux réunions présentielles; en outre, sans connaitre la date proposée pour la tenue de l’Assemblée générale.
2. De même, les États membres ont indiqué qu’il faut garder présent à l’esprit que le budget de l’Organisation se verra affecté par la situation actuelle et que les mandats qui seront adoptés devront pouvoir être réalisés avec les ressources existantes.

À cet égard, Monsieur le Président, bien que le thème qui sera adopté pour la prochaine session ordinaire de l’Assemblée générale n’a pas été défini, les États membres sont disposés à faire avancer les travaux en lançant un appel à la prudence pour travailler posément et en suivant de près l’évolution de la situation.

On a également envisagé que les instructions provenant des capitales ne seraient probablement pas obtenues assez rapidement qu’on le voudrait étant donné que nos pays sont confrontés en ce moment inhabituel à autant de situations sanitaires, sociales et économiques qu’ils doivent résoudre en même temps.

Enfin, après ce Conseil, la Commission des politiques de partenariat pour le développement tente de suivre son calendrier de façon constante bien que plus espacée dans le temps, et de tenir ses réunions de façon informelle, autant que possible, pour encourir le moins de frais possible, et aussi, de terminer les délibérations relatives à d’autres questions qui attendent d’être traitées, comme l’ont exprimé ou convenu un certain nombre d’États membres devant la Commission des politiques de partenariat pour le développement du CIDI.

Je termine ici mon rapport, Monsieur le Président.

Merci beaucoup.

CIDRP02855F04